

Statuts, concours, formations

Mais que fait donc l'ABF ?

par Françoise Danset
et Dominique Lahary

Au niveau national

*11 octobre 1993 :
réunion nationale
sur les concours territoriaux*

Une séance de travail décidée par le bureau national réunit 25 participants venus de toute la France, tous professionnels des bibliothèques ayant participé à la préparation ou à l'organisation des concours territoriaux de la filière culturelle comme membres de jurys, correcteurs, examinateurs ou formateurs. Les informations réunies au cours de cette journée ont permis l'élaboration du rapport publié dans ce numéro et qui comprend des propositions et recommandations au ministère de l'Intérieur, au CNFPT et aux centres de gestion. Une initiative semblable est prévue pour la fonction publique d'État.

*24 novembre 1994 :
rendez-vous à la direction
de l'Information scientifique
et des bibliothèques*

Françoise Danset, présidente de l'ABF, et Jean-Claude Annezer, vice-président, ren-

contrent François Hinard, directeur de l'Information scientifique et technique et des bibliothèques au ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche, et Daniel Renoult, directeur adjoint. La conversation porte notamment sur le contenu de l'enseignement dispensé à l'ENSSIB et sur les recrutements de l'État. Il est confirmé qu'aucun concours de bibliothécaire adjoint n'aura lieu en 1994 et que des moniteurs vacataires pourront être rémunérés pendant trois ans dans les bibliothèques universitaires.

*23 décembre 1993 :
lettres aux ministres
de la Culture et de l'Intérieur*

Françoise Danset écrit aux ministres de la Culture et de l'Intérieur pour s'étonner du contenu de la liste des postes autorisés de conservateur et conservateur en chef territoriaux (voir *Note d'information* n° 69, décembre 1993) et dénoncer le nouveau système de formation professionnelle mis en place à la suite de la réforme statutaire.

DE L'ASSOCIATION

*7 janvier 1994 :
rencontre avec le directeur
général des Collectivités locales*

Claudine Bellayche, vice-présidente, et Dominique Lahary, membre du bureau national, rencontrent M. Thenault, directeur général des Collectivités locales au ministère de l'Intérieur et de l'aménagement du territoire. Celui-ci explique qu'il n'est actuellement pas question de toucher à l'architecture statutaire mais que des mesures législatives et réglementaires concernant la fonction publique territoriale sont en préparation. Elles pourraient notamment comprendre les dispositions suivantes : étalement et/ou allègement des formations post-recrutement, assouplissement des quotas d'avancement de grade par leur prise en compte au niveau des centres de gestion, meilleure adaptation des épreuves des concours. Ont été également abordés les problèmes suivants : l'extension aux cadres d'emplois de catégorie B de la possibilité de création d'emplois à temps partiel dans les petites communes ; la liste des conservateurs.

*14 janvier 1994 :
rencontre avec le conseiller
pour le livre du ministre
de la Culture*

Françoise Danset s'entretient avec M^{me} Secrétan qui souligne que l'État entend procéder à la mise en chantier d'une offre de formation professionnelle pour toutes les catégories, en particulier dans le domaine des bibliothèques pour la jeunesse. Le ministère de la Culture a compris les enjeux de la formation pour la lecture publique et entend exercer sa tutelle. L'ABF sera associée aux travaux de la direction du Livre et de la lecture en matière de formation.

*17 janvier 1994 :
rencontre avec le directeur
des carrières territoriales
du CNFPT*

Françoise Danset et Dominique Lahary rencontrent longuement Dominique Viandier, directeur des carrières territoriales du CNFPT, et Marion Bertrand, res-

pensable du service des concours. Le contenu du rapport sur les concours est analysé en détail. Nos interlocuteurs nous assurent avoir pris des mesures pour une meilleure harmonisation nationale des concours et se déclarent prêts à poursuivre la concertation avec l'ABF. Ils informent que *les concours mentionnés dans le calendrier prévisionnel ne seront organisés que dans la mesure où un nombre significatif de personnes figurant sur la liste d'aptitude du concours précédent aura été recruté.*

*1^{er} février 1994 :
rencontre avec le directeur
de la formation du CNFPT*

Françoise Danset, Dominique Lahary, ainsi qu'Alain Pansu, trésorier national, et Alain Souchère, délégué national, rencontrent Michel Pastor, directeur de la formation du CNFPT, et Nadine Herman, chargée du suivi de la filière culturelle. Nos interlocuteurs nous exposent les mesures prises pour la mise en place des formations post-recrutement :

- la formation des bibliothécaires pourrait comprendre un double tronc commun (toutes filières, puis filières culturelles) de 8 à 9 semaines, dispensé selon la résidence administrative du stagiaire dans une des trois écoles de Nancy, Angers et Montpellier et une formation de spécialité d'une dizaine de semaines pour laquelle une négociation est en cours avec l'IFB de Villeurbanne ;
- la formation des assistants et assistants qualifiés est librement organisée par les délégations régionales sur la base d'une maquette nationale, certains modules particuliers pouvant pour des raisons d'effectifs être organisés au niveau d'une interrégion ou même au niveau national.

Nos interlocuteurs nous assurent de leur volonté de concertation avec l'ABF.

Dans les régions

Les groupes régionaux de l'ABF s'efforcent de réunir les informations sur le déroulement des concours et formations et sont parfois partie prenante dans leur organisation. Ils sont les interlocuteurs naturels des délégations régionales du CNFPT et des centres de gestion. Par leurs correspondants « statuts », ils répon-

dent aux demandes d'information des adhérents et signalent au bureau national les problèmes rencontrés.

Chaque adhérent peut participer à ce travail en informant l'association des faits et problèmes dont il a connaissance. Seule la participation de ses membres peut permettre à l'association d'être suffisamment informée pour pouvoir intervenir efficacement auprès des instances concernées.